



CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE

COMPTE RENDU INTEGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES
PUBLIQUES

Lundi, 16-02-2009, après-midi.

...

11 Question de M. Philippe Henry au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur "le pont de Tilff" (n° 10669)

11.01 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, cela fait maintenant quelques années que le pont de Tilff, situé dans la région liégeoise, fait parler de lui. En effet, de nombreux débats ont déjà eu lieu dans la commune d'Esneux au sujet du remplacement de ce pont. Actuellement, il existe un pont provisoire. Depuis 2002, l'ancien pont Albert 1^{er} doit être remplacé. Une proposition de la Région wallonne prévoit sa reconstruction et son financement. Deux formules sont envisagées. L'une, soutenue par la bourgmestre de l'époque, prévoit un pont avec rocade. Une autre formule, soutenue par une partie du conseil communal et des riverains, prévoit le remplacement du pont à l'identique. Finalement, en 2003, le conseil s'était prononcé sur cette dernière option, mais le projet ne s'est jamais concrétisé. Durant les dernières semaines, un accord aurait eu lieu, suivant la presse, entre le collège échevinal de la commune d'Esneux, la Région wallonne et Infrabel au sujet d'une convention prévoyant une rocade sur la base de plans élaborés par cette dernière. Cette convention est mise en cause d'un point de vue juridique par un certain nombre d'interlocuteurs. Un certain nombre d'acteurs communaux s'étonnent de la manière dont les choses se déroulent. Ainsi, il n'y aurait pas eu d'enquête publique, ni d'étude d'incidences préalable à la signature de ladite convention. En outre, il faut également tenir compte du fait qu'est liée à ce débat la suppression du passage à niveau de Tilff, ce qui reviendrait à couper en deux le village. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire un état des lieux de la question? Qu'en est-il de cette convention? Quel est son contenu et son calendrier de mise en oeuvre? De quelle manière Infrabel motive-t-elle la suppression du pont? D'autres alternatives sont-elles envisagées pour ne pas en arriver à une coupure du village en deux? Quel est le calendrier en cours? Avez-vous pris connaissance de l'étude Agora commanditée par la Région Wallonne qui énonce un certain nombre de principes qui n'ont visiblement pas été pris en compte par la convention ?

11.02 Steven Vanackere, ministre: Monsieur Henry, un projet de convention est effectivement en cours de finalisation. Il s'agit d'une convention entre la commune d'Esneux, la Région wallonne et Infrabel. Cette convention détermine les modalités d'étude, d'exécution et de financement des travaux pour le remplacement du pont de Tilff et la suppression de trois passages à niveau.

La signature d'une telle convention est nécessairement préalable à l'obtention du permis d'urbanisme, puisqu'il ne peut être question d'entamer des travaux, si un accord n'a pas été atteint sur l'intervention financière de chaque partie.

N'oublions pas que le contrat de gestion d'Infrabel lui impose de réduire de 25%, par rapport aux chiffres de 2007, le nombre annuel d'accidents aux passages à niveau. À cet effet, Infrabel m'a remis pour approbation, fin décembre, un plan d'action qui s'articule sur quatre axes dont le principal est la suppression des passages à niveau. La planification qui est actuellement retenue dans le cadre de cette convention est la suivante. De 2009 à 2010: procédure urbanistique et administrative; 2010: début des travaux; 2012: mise en service du nouveau tracé de la N633 et suppression des passages à niveau de Colonster, Sainval et Tilff.

L'étude Agora consiste en une étude comparative multicritères de cinq alternatives pour le remplacement du pont de Tilff.

11.03 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces différents éléments de réponse. Ma question date de quelques semaines mais, si j'ai bien compris, la convention ne serait pas encore signée ?

11.04 Steven Vanackere, ministre: Au moment où j'ai reçu la question, elle était en cours de finalisation. Je ne peux cependant pas vous garantir qu'elle a été signée entre-temps.

11.05 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Évidemment, cela relève en premier lieu des autorités locales avant votre propre responsabilité. Je regrette toutefois qu'il n'y ait pas de consultation au niveau local, d'autant plus que la population est mobilisée, dans un sens ou dans un autre. Il me semble dès lors important qu'elle soit impliquée.

11.06 Steven Vanackere, ministre: Rien n'empêche le respect des modalités normales pour ce type d'investissement, y compris l'obtention des accords des uns et des autres. Il faut cependant se mettre d'accord sur la volonté de financer cet investissement. Cela ne préjuge pas des procédures à suivre nécessairement pour sa réalisation.

11.07 Philippe Henry (Ecolo-Groen!): Sauf erreur de ma part, la signature de la convention prend déjà une option sur le choix de l'emplacement du pont. Dès lors, il n'y aura plus beaucoup de discussions possibles.

Mais, à voir le signe que vous me faites, vous semblez convaincu que le dialogue reste ouvert. C'est un point important!

D'un autre côté, je comprends bien la volonté de la SNCB de supprimer des passages à niveau dans un objectif de sécurisation.

Toutefois, il faut prendre en compte les autres aspects. Il est important que des villages ne soient pas coupés en deux. Les alternatives qui seront développées – qu'il s'agisse de tunnels ou de passerelles par exemple – devront répondre aux deux objectifs en même temps.

Pour le reste, je vous remercie. Je poserai probablement à nouveau des questions par la suite sur les modalités plus précises.